



Parks Canada Parcs Canada

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

RETURN BIDS TO:

Agence Parcs Canada – Réception des soumissions

111 rue Water Est

Cornwall, ON K6H 6S3

À l'attention de: Annie Roy

QUESTIONS & RÉPONSES #1 À:

REQUEST FOR A SUPPLY ARRANGEMENT

DEMANDE POUR UN ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

Canada, as represented by the Minister of the Environment for the purposes of the Parks Canada Agency hereby requests a Supply Arrangement on behalf of the identified users herein.

Le Canada, représenté par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada, autorise par la présente, un arrangement en matière d'approvisionnement au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci après.

Commentaires - Comments

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Vendor/Firm Name and Address

Sujet - Title Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement Services d'entrepreneur général – Région du Québec		Date 14 juillet 2016
No. de l'invitation - Sollicitation No. 5P300-15-5405/A	No. de réf du client - Client Ref. No.	
No de reference de SEAG - GETS Reference No.		
L'invitation prend fin – Sollicitation Closes MODIFIÉE / REVISED at – à 02:00 PM on – le 19 juillet 2016	Fuseau horaire -Time Zone Heure avancée de l'Est (HAE)	
F.A.B. - F.O.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Annie Roy annie.roy@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone 613-938-5752	Fax No. – No de FAX:	
Destinations des biens, services et construction - Destination of Goods, Services, and Construction: Voir dans la demande		
Raison sociale et adresse du fournisseur / de l'entrepreneur: Vendor/Firm Name and Address: N° de telephone - Telephone No. : N° de télécopieur - Facsimile No. : Adresses courriel - Email address :		
Nom et titre de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm (type or print)		
_____ Name/Nom		_____ Title/Titre
_____ Signature		_____ Date

QUESTIONS & RÉPONSES #1

LES QUESTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ POSÉES PAR UN OU DES ENTREPRENEURS. POUR VOTRE INFORMATION, VOICI LES QUESTIONS ET RÉPONSES.

Q #1)

Indemnité de rappel : Est-ce que ce taux est pour la première heure travaillée sur chacun des chantiers ? Dans une autre optique, ce taux correspond à un taux de mobilisation de chantier ?

R #1)

Selon la définition à la page 28, du document "Demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement":

"Indemnité de rappel au travail : Il s'agit d'un tarif global qui comprend, mais sans s'y limiter, le transport ou les frais de déplacement des équipements et du personnel (vers et depuis des lieux de travail) et la première heure de travail productif sur le chantier pendant les heures normales de travail de 7 h 30 à 17 h, heure locale, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés. Les indemnités de rappel au travail ne s'appliquent pas lorsque l'équipe de construction est déjà sur place pour d'autres travaux."

Tel qu'indiqué à la définition, ce taux est pour la première heure travaillée sur chacun des chantiers, lorsque l'équipe de construction n'est pas déjà sur place pour d'autres travaux. Votre prix doit donc inclure tous les frais pour la première heure travaillée.

Ce taux correspond au transport ou frais de déplacement, ainsi qu'à la première heure de travail productif sur le chantier de la ressource. Ainsi, ce taux devrait être en quelque sorte le coût de mobilisation le plus élevé de tous vos corps de métiers sur le site indiqué.

Lors de projets majeurs à forfait, les soumissionnaires devront soumettre les documents exigés dans l'appel d'offres, incluant un bordereau de soumission spécifique au projet.

Q #2)

Devons-nous indiquer un taux horaire de chantier, régie par la CCQ comme un contremaître, ou si le taux demandé est un taux de gestion/administration, donc chargé de projets hors construction ?

R #2)

Selon la définition à la page 28, du document "Demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement":

"Taux de main-d'œuvre horaire : Il s'agit un taux global pour la mise à disposition de main-d'œuvre productive sur le chantier pendant les heures de travail normales de 7 h 30 à 17 h, heure locale, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés.

La liste des lieux des travaux n'est pas exclusive et indique les lieux les plus usuels. D'autres lieux pourront être ajoutés à la demande de ministères ou d'organismes fédéraux."

Vous devez indiquer le taux horaire du corps de métier le plus élevées de tout vos corps de métier, incluant le personnel de gestion tel que le chargé de projets.

Q #3)

Si nous avons déjà envoyé notre proposition et que nous désirons faire des changements aux tableaux de l'annexe "D", est ce possible d'envoyer notre modification par télécopieur ou courriel ?

R #3)

Vous pouvez seulement l'envoyer par courrier ou télécopieur au: 1-877-558-2349.

Il ne nous est pas possible d'accepter l'information par courriel pour l'instant.